

La tradition de Célébration de la vie de Lépine Cloutier / Athos repose sur un engagement datant de plus 175 ans. Une entreprise solide qui fait partie de l'histoire de Québec depuis 1845. Célébrer et honorer la vie est notre engagement premier. L'entreprise est reconnue pour l'excellence de ses services à l'égard des familles, des services commémoratifs personnalisés de très grande qualité, dans le respect des croyances et coutumes. Elle détient 5 complexes et 1 salon funéraire ainsi que 2 magnifiques cimetières-jardins.

## Préposé(e) aux familles

Nos préposé(e)s aux familles accueillent les visiteurs, lors des périodes de condoléances. Ils prennent soin des familles endeuillées et s'assurent du bon déroulement tout en veillant au confort des visiteurs. C'est un emploi idéal pour les personnes souhaitant un second revenu ou pour les jeunes retraités.

### DESCRIPTION SOMMAIRE

- Accueillir les familles en deuil et les visiteurs ;
- Effectuer la disposition des fleurs et objets commémoratifs ;
- Maintenir la propreté des locaux ;
- Veiller au confort des familles et des visiteurs ;
- Autres tâches connexes.

### CONDITIONS APPLICABLES

- Disponibilité minimale de deux (2) fins de semaine par mois;
- Être en mesure de se déplacer, afin de se rendre dans toutes les succursales du réseau Lépine Cloutier/ Athos ;
- Taux horaire de 19.67\$/h. Augmentation après 1 an de service.

### COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Aptitudes marquées à communiquer efficacement auprès des familles en deuil ;
- Démontrer beaucoup de respect et d'empathie à l'égard des familles, des défunts et de ses collègues ;
- Faire preuve de courtoisie, d'écoute et de disponibilité à l'égard des familles ;
- Avoir une bonne condition physique et pouvoir être debout pendant plusieurs heures consécutives ;
- Être ponctuel et disponible ;
- Détenir un permis de conduire valide ;
- Possibilité d'occuper plus d'un poste dans l'entreprise;
- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ;

### FONCTIONNEMENT

Mensuellement, une grille de disponibilité est envoyée aux préposé(e)s aux familles. Par la suite, les quarts de travail sont attribués en fonction des opérations, de l'ancienneté et des disponibilités. Les préposé(e)s aux familles sont prévenus 48h à l'avance de leur quart de travail. Un minimum de deux fins de semaine de disponibilité par mois est demandé pour cet emploi.

